LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n° de l'opération	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative	Longueur
1	Réalisation de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes	Commune		13 km
2	Passage piétons le long de la Laïta	Commune	0 ha 15	
3	Contournement de Brangoulo	Commune	0 ha 09	
4	Aménagement des abords de la chapelle à Saint-Michel	Commune	0 ha 47	
5	Aire de covoiturage à Pen Mané	Commune	0 ha 36	
6	Voie piétonne 2AU à Prat Foën	Commune		380 m
7	Voirie zone 2AU à Prat Foën	Commune	1 ha 30	
8	Contournement Est	Département	15 ha 06	
9	Kergroise – Station d'épuration taillis très courte rotation	commune	4 ha 65	
10	Desserte sud de Coat Cant	Commune	0 ha 29	
11	Aménagement carrefour RD162 VC364 et élargissement VC364	Département et commune	0 ha 20	
12	Rue du Port	Commune	0 ha 07	
13	Route des Allemands	Commune	1 ha 03	
14	Prolongement de la rue du Petit Bois à Kerbrest	Commune	0 ha 17	
15	Kerbrest – accès zone AU	Commune	0 ha 19	
16	Voie de desserte au Gouéric	Commune	0 ha 07	

Légende

FOND DE PLAN

☐	Parcelles cadastrales
■	Bâtiments cadastrés
■	Galerie marchande en projet à la date d'approbation au PLU initial

REGLES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT OU A LA CONSTRUCTION

☐	Limite de zonage
Aa	Zonage nom
▪—▪	Marge de recul
▭	Zones humides
▚	Zones de préemption du Conseil Général
xxxxxxx	Linéaire commercial protégé
▭	Aléa centennal NMC +60cm - Donnée DDTM, Octobre 2011 (tracé schématique, se référer aux cartes officielles)
▧	Frange de hameau

SERVITUDES PARTICULIERES

▩	Emplacement réservé
●●●●●	Emplacement réservé aux liaisons douces
10	Numéro de l'emplacement réservé

ESPACES VERTS

○○○○	Espaces boisés classés

SITES ARCHEOLOGIQUES

★	Site archéologique avec protection de type 1
★	Site archéologique avec protection de type 2

HYDROGRAPHIE

—	Cours d'eau permanent
- - -	Cours d'eau intermittent

AMÉNAGEMENT

1	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

COMMUNE DE GUIDEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

Guidel

Approuvé par délibération municipale du 24 septembre 2013
Modification n°1 approuvée par délibération municipale du 05 juillet 2016
Mise à jour par arrêté du Maire du 25 juillet 2017
Modification N°2 approuvée par délibération municipale du 03 juillet 2018
Mise en révision le 03 juillet 2018

Modification n°4 par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2019

PLAN 2

REGLEMENT GRAPHIQUE

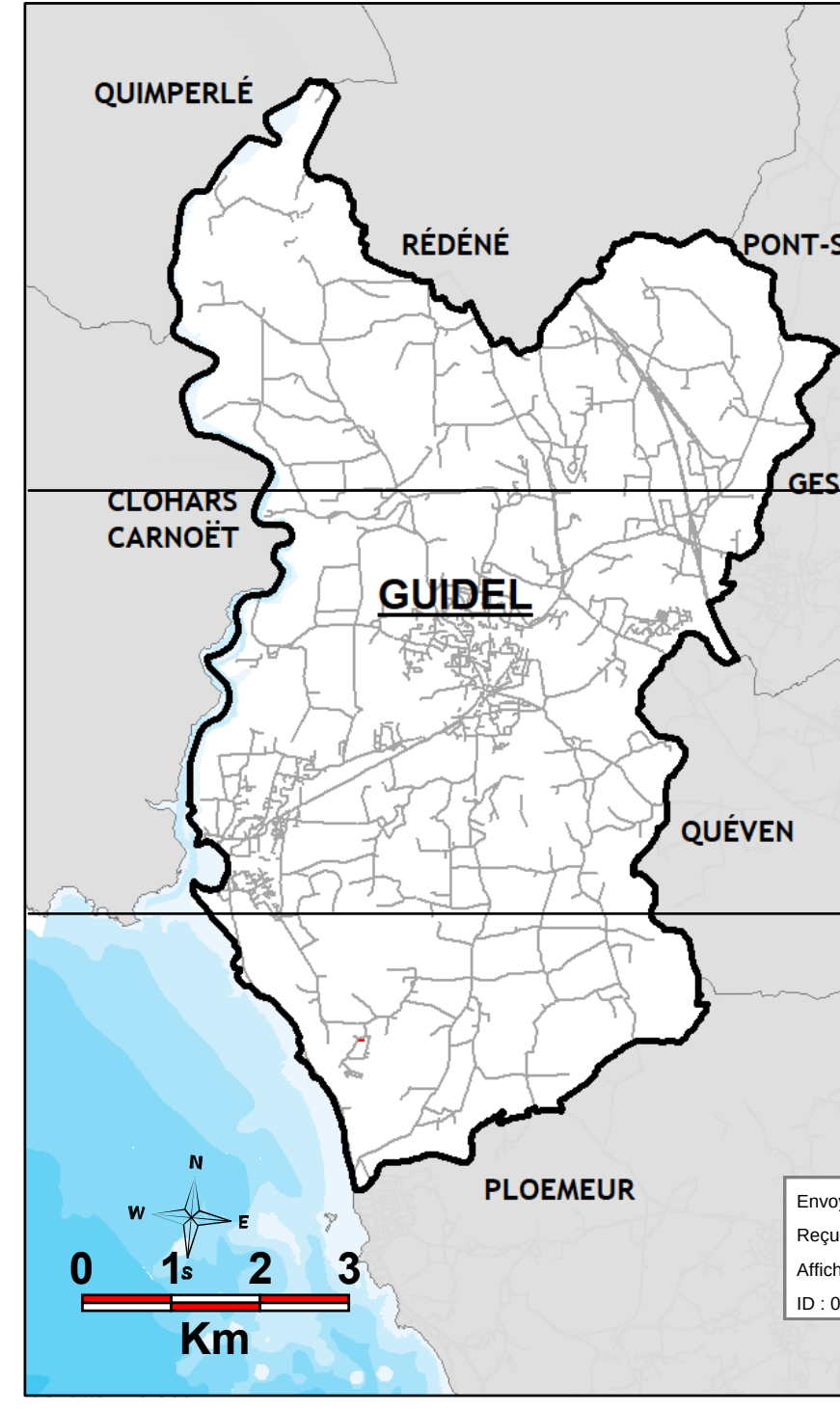

Envoyé en préfecture le 04/06/2019
Reçu en préfecture le 06/06/2019
Affiché le 6 juin 2019
ID : 056-215600784-20190529-ANNEXES_2019_48-DE

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 28 mai 2019
Le Maire, Joël DANIEL

LORIENT AGGLOMÉRATION
Pôle AET